



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux
affaires départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société Dauphine Isolation Environnement
sur le territoire de la commune de Chalindrey**

Conformément au Code de l'environnement, la préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n°52-2026-03-00015 du 4 mars 2026, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 23 mars 2026 au mardi 23 juin 2026 inclus**, portant sur la demande présentée par la société Dauphine Isolation Environnement en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation de l'activité de démantèlement et de désamiantage sur son site implanté zone d'activité économique (ZAC) « Les Moulières » sur le territoire de la commune de Chalindrey.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de Chalindrey, Le Pailly, Culmont et Torcenay
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/icpe-di-environnement-chalindrey>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de Chalindrey, du Pailly, de Culmont et de Torcenay aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire enquêteur ;
 - par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, mairie de Chalindrey, 47 rue de Langres, 52600, Chalindrey ;
 - par voie électronique à l'adresse : icpe-di-environnement-chalindrey@mail.registre-numerique.fr
- Les observations seront consultables par le public sur le site internet dédié à l'enquête.

M. Dario ZUGNO, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de Chalindrey

- mercredi 08 avril 2026 de 09h00 à 12h00

- vendredi 22 mai 2026 de 14h00 à 17h00

En mairie de Torcenay

- jeudi 04 juin 2026 de 14h00 à 17h00

En mairie de Culmont

- lundi 27 avril 202 de 14h00 à 17h00

En mairie de Le Pailly

- mercredi 06 mai 2026 de 09h00 à 12h00

En complément, deux réunions publiques se tiendront en mairie de Chalindrey :

- le mardi 31 mars 2026 de 17h00 à 19h00 ;

- le jeudi 11 juin 2026 de 17h00 à 19h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée de un an.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société Dauphine Isolation Environnement. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Michel Galzin, Directeur QHSE du Groupe DIE, à l'adresse suivante : Dauphine Isolation Environnement Recycle, Zone Industrielle les Moulieres, 52600 Chalindrey ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).